

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 22 JUIN 2022

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la dernière séance du Conseil communal de Lavigny avant la pause estivale et souligne que celle-ci est la dernière qu'il préside. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

1. APPEL.

La secrétaire procède à l'appel : 23 Membres sont présents.
Monsieur Quentin Sandoz a avisé de son arrivée tardive
Sa présence est notée au point 7 de l'OJ (18:33h) : 24 Membres sont présents.

Excusées-és : Mesdames Anja Nusslé et Anne-Laure Gugger.
Messieurs Christian Jan, Pierre-Yves Rochat, Gilles Rossier et
Roman Tarnovski.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction pour les travaux de ce soir.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 18 mai 2022.
4. Rapport de la CoFin sur les comptes communaux 2021.
5. Rapport de la CoGest sur le rapport de gestion 2021.
6. Elections du Bureau du Conseil communal.
7. Renseignements de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 est accepté par 19 voix et trois abstentions.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES COMMUNAUX 2021.

Monsieur Hervé Moine donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président le remercie et il ouvre la discussion.

Madame Ingrid Ciampi observe au niveau du bilan une augmentation d'environ CHF 80'000.- sur le compte relatif à la PPA RC30 Nord et demande ce que c'est ?

Elle demande également si les frais sont bien reportés sur les personnes concernées ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond qu'il y a eu un travail important l'année dernière dont le dépôt de celui-ci, comme annoncé au dernier Conseil. A ce sujet, la Municipalité a reçu la réponse en retour et va pouvoir mettre à l'enquête à l'automne. Les conventions ont été signées avec l'ensemble des propriétaires de la zone et qui prévoit des clés de répartitions en proportion avec la charge des frais du PPA. Il y a également une partie des frais pour la Commune qui possède quelques mètres carrés sur le périmètre du PPA.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur le préavis municipal n°1/2021 – comptes communaux 2021 :

« Acceptez-vous le préavis municipal n°1/2022 sur les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2021 tels que présentés et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

Résultat : le préavis municipal n°1/2022 sur les comptes communaux 2021 est accepté à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2021.

Madame Marie-Noëlle Bourgeois donne lecture du rapport de la CoGest.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le préavis municipal n°1/2021 – rapport de gestion 2021 :

« Acceptez-vous le préavis municipal n°1/2022 sur le rapport de gestion 2021 tel que présenté et relevez-vous la Commission de gestion de son mandat ? »

Résultat : le préavis municipal n°1/2021 sur le rapport de gestion 2021 est accepté à l'unanimité et la CoGest est relevée de son mandat.

6. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL (2022-2023).

Le Président, comme il l'a annoncé lors de la dernière séance en mai, souhaite se retirer de la présidence ; il cède sa place, après un mandat de cinq années, afin d'éviter l'installation d'une certaine routine et pour pouvoir participer activement aux débats.

La procédure de ladite élection est tacite.

1/ Election du Président :

Le Président, Monsieur Jörg Frischholz, propose Madame Georgeta Rossier, actuelle 1^{ère} vice-Présidente et demande s'il y a d'autres propositions ?

Il n'y a pas d'autres propositions.
Madame Georgeta Rossier accepte.

Madame Georgeta Rossier est élue par acclamation Présidente du Conseil communal.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Le Président propose Monsieur Guillaume Bultez
Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.
Monsieur Guillaume Bultez accepte.

Monsieur Guillaume Bultez est élu par acclamation 1^{er} vice-Président du Conseil.

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Le Président propose Monsieur Marco Marsella, actuel 2^{ème} vice-Président.
Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.
Monsieur Marco Marsella accepte.

Monsieur Marco Marsella est élu par acclamation 2^{ème} vice-Président du Conseil.

4/ Election des scrutateurs-trices :

Le Président rappelle la procédure appliquée habituellement qui veut que les scrutateurs quittent leur fonction après une année d'activité pour laisser la place aux suppléants.

Par conséquent, le Président propose Mesdames Mélanie Lambelet et Virginie Ganz.
Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.
Mesdames Mélanie Lambelet et Virginie Ganz acceptent.

**Mme Mélanie Lambelet est élue par acclamation scrutatrice.
Mme Virginie Ganz est élue par acclamation scrutatrice.**

5/ Election des scrutateurs-trices suppléants-es :

Le Président demande des propositions.

- Monsieur Jean-Frédéric Favre demande quel est le rôle du scrutateur suppléant ?

- Le Président répond que celui-ci remplace le scrutateur élu en cas d'absence...comme c'est le cas ce soir. Il peut être également requis lors des élections / votations. Selon l'art.20 du règlement du Conseil communal, font partie du bureau les scrutateurs suppléants lorsqu'ils suppléent les scrutateurs absents.

Monsieur Agron Berisha se propose.

Un membre du Conseil communal propose Monsieur Jean-Frédéric Favre qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Un Membre du Conseil communal demande s'il n'y a pas conflit d'intérêt car Monsieur Favre est membre d'une Commission permanente ?

Le Président propose une suspension de séance pour éclaircissement.

A la suite, le Président lève la suspension et la séance reprend son cours par la confirmation de l'élection des deux scrutateurs suppléants, soit :

Monsieur Agron Berisha est élu par acclamations scrutateur suppléant.

Monsieur Jean-Frédéric Favre est élu par acclamations scrutateur suppléant.

Le Président souhaite beaucoup de plaisir au nouveau Bureau communal dans ses activités. En particulier à la nouvelle Présidente, qui de surcroît est la **1^{ère} Présidente du Conseil communal de Lavigny** : « Bon vent à toi Geta et je te souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans ton nouveau rôle ».

7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Madame Cathy Zanola Rossier informe :

- Après-demain, vendredi, il y aura un concert gratuit et une verrée offerte par la Municipalité. Elle invite l'Assemblée ainsi que les familles et amis à cette manifestation et pourquoi pas essayer des instruments ou s'inscrire à un cours. L'école de musique sera présente. Le « Chapeau » sera présenté à la sortie.
- Pick-e-bike : les vélos électriques sont un succès. Elle encourage à utiliser les bons offerts par la Municipalité.

Madame Teodora Laurent n'a pas d'information à transmettre.

Monsieur Rémy Wulliens avise :

- Rue de l'église : le chantier pour le remplacement de l'eau potable se termine dans 3 semaines.
- Route du Moulin martinet : concernant la réfection de la chaussée/trottoir. Les soumissions sont rentrées et nous allons procéder à l'adjudication. Les travaux devraient débiter la semaine du 22 au 26 août, pour une durée d'un mois.
- Chemin du Moulin de Lavaux : il y a une ou deux gueules-de-loup qui débordent ; l'eau coule en bord de route et ceci est dû au fait que la canalisation est bouchée par le calcaire. Le curetage n'a pas donné de résultat au vu de l'épaisseur dudit calcaire et il a fallu intervenir par piquage ; par ce procédé les plaques de calcaire vont se détacher du tube et descendre jusqu'au regard où l'entreprise les récupère à mesure...mais il y a un problème avec le coude de la canalisation qui n'a pas été mis au niveau de la

chambre lors d'une précédente modification/déviation (il y a 10-12 ans) pour éviter le secteur Est (La Rosette). En effet, l'eau des routes ne doit pas transiter sur un secteur S1 (secteur de protection des eaux). Malheureusement la chambre se trouve à 1,50m après le coude et les plaques de calcaire ne peuvent pas passer ledit coude.

Résultat : la route doit être fermée pour effectuer les travaux de déplacement de la chambre qui sera faite au bon endroit. Pour cause de la durée des travaux de curage (3 à 4 jours) et les travaux de génie civil en sus, il a été décidé d'attendre la fin des moissons et un moment plus opportun pour la fermeture de cette route.

Monsieur Claude Philipona informe :

- Ecole : la 4^{ème} classe se réinstalle à Lavigny et rouvre ses portes à partir du mois d'août ; en conséquence, les enfants impactés et domiciliés à St-Livres et Lavigny seront scolarisés sur le site de Lavigny. Le budget des écoles va légèrement augmenter l'année prochaine.

- Construction du projet du centre du village :

- Les travaux ont repris. Une solution a été trouvée pour sécuriser le mur mitoyen ; les travaux de terrassement débutent réellement ainsi que l'évacuation des matériaux.

Rencontre ce matin avec Equitim pour faire un premier point et la répartition financière des coûts. Globalement, Equitim est très agressif sur la manière de défendre et obtenir le meilleur prix du marché pour maintenir le budget. Cependant, il faut s'attendre avec les travaux du renforcement du mur qui n'étaient pas prévus à des coûts supplémentaires qui, pour l'instant, restent dans la marge de manœuvre prévue dans le devis général.

Au niveau des délais, nous avons 1mois à 1mois ½ de retard sur le chantier par rapport à la planification initiale mais une partie de ce retard pourra être rattrapée par la suite.

- Concernant l'épicerie : la Municipalité a préparé un avant-projet sur comment articuler l'ensemble de l'espace livré brut, soit l'aménagement de l'épicerie et du bureau de poste, prendre un café. Également penser sur d'autres possibilités d'ouverture dans le futur ne sachant pas qui va reprendre cet espace sur le long terme... ou d'avoir une zone accessible 24/24h. En septembre ou à l'automne un préavis sera présenté au Conseil pour une demande de crédit relatif à ce projet et ensuite il y aura mise à l'enquête pour l'utilisation dudit espace début 2024.
- Concernant le 1^{er} atelier participatif : celui-ci s'est déroulé début juin. La Municipalité était présente en tant qu'observateur afin de permettre aux intéressés de bien discuter, d'amener des propositions et de débattre.

Un second atelier est prévu pour le 6 juillet 2022 où tous ce qui a été soumis par les participants va être restitué et analysé par les professionnels de la circulation/mobilité et de l'aménagement. Les participants à l'atelier pourront se pencher et avoir une réflexion complémentaire sur des « pistes » (pas projet) préparées par les deux bureaux sur la base de la volonté des citoyens. Par la suite, le projet pourra aller de l'avant et à l'automne il sera plus détaillé, ce qui permettra de répondre au postulat déposé par Madame Salanon en toute connaissance de cause par rapport au projet global et pas uniquement sur la question du centre du village. Cela permettra également de faire une planification des travaux et la préparation d'éventuels préavis nécessaires à la suite des travaux.

Madame Michèle Salanon, Conseillère communale, demande si Equitim arrive à tenir les prix malgré l'augmentation importante des coûts de construction et sur les matières premières ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que globalement oui. A moins d'une mauvaise surprise ! Toutes les soumissions ne sont pas rentrées. Pour ce qui concerne le poste béton armé/maçonnerie les prix sont dans la fourchette du budget général.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président informe qu'il a reçu deux courriels de Monsieur Germanier ; le premier concerne une invitation pour la visite du site « Ecorecyclage » et le second s'intitule « Enquête olfactive – Ecorecyclage SA – Eté 2022 » .

Il en donne la lecture à l'Assemblée.

Il souligne qu'à chacun desdits courriels reçus, il y était joint un dossier PDF :

- LPV Flyer 2017
- Enquête olfactive

Il avise que ces documents seront joints au procès-verbal du 22 juin 2022 et que si quelqu'un souhaite les voir ici, il en tient un exemplaire à disposition.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, demande la possibilité d'apporter un commentaire au nom de la Municipalité.

Le Président lui accorde la parole.

Le Syndic précise que l'objectif n'était pas d'aborder ce sujet en détail et qu'il n'avait pas connaissance des courriels envoyés au Président du Conseil.

Les personnes qui ont lu attentivement les réponses de la Municipalité aux questions de la CoGest ont pu s'apercevoir qu'il y a eu quelques aléas avec la société Ecorecyclage ces dernières semaines, et en particulier liées à des travaux relativement importants qui ont été entrepris sans permis de construire.

Le Syndic rappelle les faits. La Municipalité n'ayant pas délivré le permis de construire lié à la construction de bassins et de silos à l'extrémité Est du site en raison de la non-conformité à l'affectation de la zone, la société Ecorecyclage a fait recours auprès de la Cours de droit administratif et public (CDAP). La CDAP en date du 10 février 2022 a rejeté le recours et a donné raison à la Municipalité.

Malgré ces deux décisions, Ecorecyclage a entrepris une partie des travaux sans autorisation et sans en informer la Municipalité.

Pour mettre un terme à ces travaux il a fallu envoyer trois ordres d'arrêt des travaux et faire intervenir les forces de l'ordre et le Préfet.

Ces travaux ayant été entrepris sans autorisation, il n'y a pas eu de suivi formel de l'évacuation des terres, qui potentiellement pourraient être polluées. De plus, les bassins existants ont été purement et simplement supprimés sans information aux services du Canton et de la Municipalité et surtout sans mise en place d'une solution transitoire. Cette situation pouvait potentiellement engendrer des risques de pollutions en cas de grosses précipitations.

Raison pour laquelle il y a eu intervention des services de l'Etat qui ont fait installer d'urgence les bennes que l'on peut voir en bas du talus, en face de la croisée qui descend vers Villars s/Yens.

Comme l'ancien bassin est totalement détruit, il est impératif de reconstruire rapidement un bassin de rétention d'eau dans cette zone pour des raisons sécuritaires. Les recommandations du Canton est de remplacer et construire un bassin en matière plus dure dans cette zone. En conséquence, il va y avoir assez rapidement une mise à l'enquête pour la construction du bassin de rétention d'eau d'environ cent-cinquante mètres cubes en béton ; même si cette zone est non constructible, elle est destinée à la rétention des eaux de surfaces donc cela semble acceptable pour la Municipalité de mettre un tel projet à l'enquête dans l'intérêt général de la préservation

de l'environnement, ceci que la partie construite soit limitée au strict minimum et qu'une procédure d'enquête soit aboutie.

En parallèle à ceci, et en lien avec les courriels que le Conseil communal a reçu, la Municipalité a reçu fin mai les derniers rapports qui permettent maintenant à la Municipalité de vérifier la conformité des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de la réorganisation du site afin d'optimiser la gestion et d'assainir les problématiques olfactifs ; travaux qui eux sont au bénéfice d'un permis de construire en force. A ce stade, la Municipalité a constaté que plusieurs conditions du permis de construire ne sont pour l'instant pas totalement remplies. Comme cela avait été convenu dans la cadre de la procédure de traitement des oppositions.

Ainsi le Syndic indique que divers points doivent encore être géré par l'entreprise Ecorecyclage avant de pouvoir envisager la délivrance d'un permis d'utiliser, dont, entre autres, la remise en état de la parcelle agricole, et le contrôle des canalisations.

Le Syndic indique que la Municipalité se montrera intransigeante dans la délivrance du permis d'utiliser, ceci afin de respecter ce qui a été arrêté entre les parties lors du processus de traitement des oppositions. Le Syndic rappelle que ce n'est qu'au terme de l'expérience d'une saison complète de la maîtrise des odeurs olfactives qu'Ecorecyclage pourra envisager de demander une augmentation du tonnage annuel à 43'000 tonnes selon les procédures usuelles et qu'en aucun cas cela ne peut être fait avant, contrairement à ce qu'a voulu entreprendre Ecorecyclage.

Le Syndic souligne le point positif que, par rapport à la situation de 2014-2015, la situation olfactive s'est améliorée. Il note toutefois qu'il y a encore du potentiel d'optimisation à ce niveau et que la Municipalité y veillera.

Le Président remercie le Syndic et la Municipalité pour les informations complémentaires reçues à la suite des courriels transmis aux Membres du Conseil communal.

Monsieur Guillaume Bultez, Conseiller, demande quelle est la suite pour Ecorecyclage au vu des travaux entrepris sans autorisations ?

Le Syndic répond qu'Ecorecyclage doit mettre à l'enquête un projet pour un bassin de cent cinquante mètres cubes pour les eaux de surfaces et le reste du site devra être remis en état.

Un délai au 30 juin avait été fixé pour la remise en état du site. Ensuite, le délai a été suspendu jusqu'à droit connu du projet devant être mis à l'enquête. La Municipalité a reçu une partie du dossier, sans toutefois que celui-ci intègre tous les éléments justifiant la nécessité et la conformité du projet.

Si cela n'est pas conforme à la zone, la Municipalité ne peut admettre que l'on « passe en force » et faire n'importe quoi. D'autres citoyens, pour des cas plus petits, ont dû se mettre en conformité. Le traitement doit être équitable pour tout le monde.

Madame Ingrid Ciampi, Conseillère, souligne que sauf erreur il y a un commencement d'un mur de séparation, mur contre la nuisance du voisinage, côté Villars s/Yens ! Elle demande s'il a lieu de rester ?

Le Syndic répond que c'est une zone non constructible. Il est difficile d'évaluer la vraie raison de la constitution de ce mur. La Municipalité va étudier le dossier et le traiter selon la procédure.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller, suppose que ces litiges doivent remonter jusqu'au Conseil d'administration de Holdigaz SA. Il demande comment ledit Conseil d'administration réagit ? Ecorecyclage est-elle autonome dans cette structure (société holding) ?

Le Syndic répond que ce n'est pas le rôle de la Municipalité de s'immiscer dans la gestion d'une entreprise privée. La Municipalité n'a pas eu de contact direct avec le Conseil d'administration si ce n'est avec l'administrateur délégué d'Ecorecyclage. Il est vrai que cela est surprenant que de tels travaux aient été entrepris surtout après une décision qui fait l'objet d'un arrêté de dix-sept pages de la CDAP. C'est en effet contraire au fonctionnement d'un état de droit. Le Syndic indique que la décision de la CDAP, si estimée injuste par Ecorecyclage, aurait pu faire l'objet d'un recours à une instance supérieure. Cela n'a pas été le cas, la décision est donc en force.

Monsieur Vincent Porchet, Conseiller, remarque que dans les courriels de Monsieur Germanier il y a une invitation. Il demande si le Conseil communal souhaite répondre à celle-ci et visiter les locaux ou non ?

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller, trouve que le timing n'est pas opportun. Il suggère de répondre favorablement sur le principe d'une visite et avoir des explications sur l'entreprise mais...que celle-ci se passe après que les litiges qu'il y a entre la Commune et l'entreprise Ecorecyclage soient aplanis ou que les demandes formulées par la Municipalité soient réalisées.

- Monsieur Philippe Estiévenart demande si les Membres du Conseil sont d'accord avec sa proposition ?
- Les voix des Conseillers se font entendre pour un accord.
- La proposition de Monsieur Philippe Estiévenart est acceptée.

Le Président prend note et répondra au courrier dans le sens évoqué par Monsieur Philippe Estiévenart soit : « que le Conseil a pris acte de ses courriels et que le Conseil répondra ultérieurement pour fixer une date de visite ».

Monsieur Philippe Estiévenart, appuyé par les membres du Conseil, demande que soit précisé la condition de la visite.

Le Président précisera dans son courrier : « après éclaircissement des points en suspens avec la Municipalité ».

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller, avise que l'Amicale de la Pompe à Bras (association pour le maintien et l'entretien du premier véhicule hippomobile du service du feu de Lavigny – 1898) prépare un événement totalement inédit : la « Fondue estivale ». Celle-ci se tiendra sur le parvis de l'église (balcon avec vue imprenable sur le lac et les Alpes) le 20 août dès 17 heures. Toutes et tous sont les bienvenus à cette manifestation.

Madame Georgeta Rossier, Conseillère, explique que des personnes l'ont approchée et posé des questions auxquelles elle n'a su répondre. Les questions concernaient l'application PayByPhone, soit :

- Quelle est la société qui gère cette application ?
- Si la Municipalité avait signé un contrat avec ladite société ?
- Est-ce que l'intégralité des versements revient à la Commune ?
- Est-ce que le Syndic a quelque chose ou intérêt avec ladite application ou société ?

Le Syndic répond que le choix de la Municipalité s'est porté sur le système PayByPhone sur proposition de Monsieur Willy Favre, municipal en charge, car après analyse, c'est le système qui offrait le plus de possibilités et de souplesse, sans surcharger l'administration communale. Ce système fonctionne aussi en dehors des heures d'ouverture des bureaux et permet non seulement d'acheter des tickets courte durée, mais aussi de gérer les macarons longue durée pour les habitants et les entreprises. PayByPhone, une société d'origine française, était la seule

qui nous fournissait le service souhaité, soit le package complet (parking courte durée et macarons).

Concernant cette société, il souligne et confirme qu'il ne connaît personne et n'a aucun lien, direct ou indirect, d'aucune sorte que ce soit, avec cette société. Il ne connaît pas les gérants, ni les ayants droit et ne détient aucune participation dans cette société.

Concernant le contrat, il a été signé. L'intégralité des versements transite par PayByPhone qui reverse les montants perçus sous déduction d'un pourcentage qui couvre les frais de gestion de PayByPhone. Le Syndic souligne que les frais de gestion sont très faibles en comparaison avec une situation où la commune aurait dû installer un système interne et gérer tout le système. Le décompte est mensuel. Si un usagé ne souhaite pas utiliser ce système, il a toujours la possibilité de passer auprès du Boursier communal, qui encaissera le montant et générera le droit de parcage.

Le Syndic conclut en indiquant que c'est un système pratique et transparent avec des coûts de gestion très faibles.

Madame Dominique Vaney, Conseillère, observe que la place d'aire de jeux en plastique a été changée et demande si quelque chose est prévu pour le terrain rouge qui est en mauvais état ?

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond que cela n'est pas prévu au budget de cette année. Il y a d'autres travaux plus importants. En sus de la place de jeux, il y a l'école, le terrain de la pétanque et autres qui sont plus urgents. Ce sera pour l'année prochaine le terrain rouge.

Madame Georgeta Rossier, Conseillère, soulève le problème d'humidité sur un mur de la salle à manger de l'auberge, au niveau d'une prise électrique. Elle avait averti la Municipalité de ce problème lors de la précédente séance du Conseil communal et cela n'a toujours pas été réglé. Il y a urgence !

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond qu'elle cherche des solutions pour assainir ce mur.

Madame Geta Rossier souligne que cela fait déjà quelques mois que ce problème existe et elle fait remarquer que ce n'est pas un problème de peinture mais bien d'humidité dans le mur.

La parole n'est plus demandée.

Le Président souligne que c'est sa dernière clôture de séance.

Il remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui a été témoignée tout au long de ces années et d'avoir supporté l'organisation des séances et la conduite des débats qu'il a proposé.

Il souhaite à la nouvelle Présidente : « à Geta, plein de bonnes choses pour sa nouvelle fonction et, avec une routinière comme Loredana à tes côtés, je ne me fais pas de soucis pour la bonne continuation ».

Il souhaite, à toutes et tous, un excellent été, de belles et reposantes vacances et il se réjouit de vous retrouver en pleine forme lors du prochain Conseil communal, soit le **28 septembre 2022 à 20h15**.

Il invite l'Assemblée à poursuivre avec l'apéritif et le repas à l'Auberge communale.

Il clôt la séance à 19h06.

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone